



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 28 juillet 2017

Communiqué de presse

LABELLISATION « CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE » : UN NOUVEL APPEL À PROJETS OUVERT JUSQU'AU 29 SEPTEMBRE 2017



La Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale a décidé de conduire une nouvelle session du comité de labellisation des projets qui se dérouleront en 2018.

Après 2014, année d'ouverture du cycle commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale, 2016 et le centenaire de la bataille de Fromelles, et 2017 et le centenaire de la bataille de Cambrai, la Mission du Centenaire poursuit sa politique d'accompagnement des projets portés par les territoires et les acteurs locaux.

L'année 2018 marquera la fin de ce cycle commémoratif. Les dernières batailles de la Grande Guerre, la fin de la guerre et l'armistice, la construction de la paix et les sorties de la guerre, le deuil et la reconstruction après 1918 constituent les axes thématiques principaux de cette année. Mais la clôture du Centenaire 14-18 vise également à retrouver une dynamique globale en continuant à être commémorée dans son ensemble.

Le label « Centenaire » est destiné à distinguer les projets les plus innovants, sélectionnés en tenant compte de leur créativité, de la valorisation du patrimoine, de la rigueur scientifique, de l'enjeu international ou encore de la déclinaison pédagogique. Il permet aux projets retenus de figurer sur le programme national officiel des commémorations du Centenaire et d'être éligibles à un financement de la Mission du Centenaire.

Les porteurs de projets se réalisant en 2018 peuvent, dès maintenant, soumettre leur demande de labellisation au comité départemental du Centenaire du Nord.

Dossier à transmettre en trois exemplaires papier ainsi qu'en version numérique, **jusqu'au 29 septembre 2017**, à :

Préfecture du Nord – Cabinet du préfet
Bureau des Visites Officielles, du Protocole et de l'Événementiel
12, rue Jean Sans Peur
CS 20003
59039 Lille Cedex
pref-mission-centenaire1418@nord.pref.gouv.fr

Les dossiers reçus seront examinés, avant leur envoi à la Mission du Centenaire, lors de la réunion du comité départemental du Centenaire qui se tiendra dans la première quinzaine d'octobre.

Les projets labellisés seront éligibles à une aide financière de la Mission du Centenaire dont le montant ne pourra cependant excéder 40% du budget total de l'action. Une session du fonds du Centenaire est également ouverte pour la fin de l'année 2017.

Les dossiers de demande de subvention sont à transmettre pour **le 15 décembre 2017**, en trois exemplaires papier originaux signés ainsi qu'en version numérique, aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

Au terme des cinq premières sessions, 67 projets du département du Nord se sont vus attribuer le label « Centenaire ».

Téléchargez les dossiers de demande de labellisation et de subvention et retrouvez toutes les informations utiles sur le site internet de l'Etat dans le Nord, www.nord.gouv.fr, dans la rubrique « [Commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale](#) » (chemin d'accès : Politiques publiques > Citoyenneté, libertés publiques et égalité hommes-femmes > Commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale).